



# PRÉFET DU GERS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction Départementale des Territoires Service Eau et Risques Unité Risques Naturels et Technologiques

à

Madame, Monsieur le Maire  
(voir liste in fine)

En copie à Mesdames les sous-préfètes  
d'arrondissement

Auch, le **23 MARS 2021**

**Objet : études d'aléa et des PPRI des  
bassins de la Baïse, Auloue et Auvignon**

**P.J. : Exemple de présentation  
« lancement d'études PPRI »**

Dans le cadre de la politique nationale de prévention des risques visant à améliorer la connaissance de l'aléa « inondation » et à la diffuser, la Direction Départementale des Territoires du Gers a lancé une consultation de bureaux d'études fin 2020 pour élaborer des cartes d'aléa « inondation » et des Plans de Prévention des Risques « inondation » (PPRI) sur les communes constituant les bassins versants de la Baïse, de l'Auloue et de l'Auvignon.

Dans le cadre de cette étude, il est prévu d'élaborer des études de caractérisation de l'aléa « inondation » sur les communes listées ci-dessous, de réviser les PPRI de Condom, de Castéra Verduzan et de l'Isle de Noe, et d'élaborer un PPRI sur la commune de Mirande.

L'opération a été découpée en 2 lots géographiques faisant chacun l'objet d'un marché public :

Les 32 communes concernées par le lot 1 (en gras les communes faisant l'objet de l'élaboration ou d'une révision de PPRI) sont :

AUJAN-MOURNEDE, BARCUGAN, BARRAN, BELLOC-SAINT-CLAMENS, BERDOUES, CUELAS, DUFFORT, ESTIPOUY, IDRAC-RESPAILLES, LAMAZERE, MIRAMONT, MONT DE MARRAST, SAINT-MICHEL, LAGARDE-HACHAN, **L'ISLE DE NOE**, MANAS-BASTANOUS, **MIRANDE**, MIRANNES, MONCASSIN, MONLAUR-BERNET, MONTAUT, MOUCHES, PONSAMPERE, PONSAN-SOUBIRAN, SAINT-AURENCE-CAZAUX, SAUVIAC, SAINT-ELIX-THEUX, SAINT-MARTIN, SAINT-MEDARD, SAINT-OST, SAINTE-DODE, VIOZAN.

Les 30 communes concernées par le lot 2 (en gras les communes faisant l'objet d'une révision de PPRI) sont :

ANTRAS, AYGUETINTE, BEAUCAIRE, BERAUT, BEZOLLES, BIRAN, BONAS, CASSAIGNE, CASTELNAU-SUR-L'AUVIGNON, CASTERA-VERDUZAN, CAUSSENS, CEZAN, CONDOM, GAZAUBOUY, JEGUN, LARROQUE-SAINT-SERNIN, LA ROMIEU, LE BROUILH-MONBERT, LIGARDES, MAIGNAUT-TAUZIA, MANSENCOME, ORDAN-LARROQUE, POUY-ROQUELAURE, ROZES, SAINT-JEAN-POUTGE, SAINT-LARY, SAINT-ORENS-POUY-PETIT, SAINT-PAUL-DE-BAISE, SAINT-PUY, VALENCE-SUR-BAISE.

Le lot n°1 (secteur amont) a été attribué au bureau d'études GEOSPHAIR (SAS), 27 allée du Roussillon - 31770 Colomiers

Le lot n°2 (secteur aval) a été attribué au bureau d'études DESIGN HYDRAULIQUE ET ENERGIE (SASU) ; 85 avenue Georges Clemenceau - 33500 Libourne

Dans le cadre de la concertation-association relative à l'élaboration de ces documents, des réunions de comités de pilotage (COFIL) sont prévues à chaque étape importante de l'étude. Ce comité est composé des acteurs locaux (élus des communes concernées, représentants de syndicats de rivière et d'associations dûment mandatées et agréées pour les problématiques liées aux inondations), des services de l'État (Préfecture, DDT), des bureaux d'études titulaires. Pourront y être associés les services de sécurité (Gendarmerie) et les services de secours (SDIS).

L'objectif de ces réunions est la présentation de la procédure d'élaboration des cartographies d'aléa et des PPRi. Plusieurs réunions de comité de pilotage sont prévues et seront réparties tout au long de la procédure.

En raison du contexte sanitaire, la première réunion (réunion de lancement) ne pourra avoir lieu dans l'immédiat sous une forme présentielle. Souhaitant faciliter les échanges et l'appropriation de cette démarche, je préfère reporter de quelques semaines cette réunion.

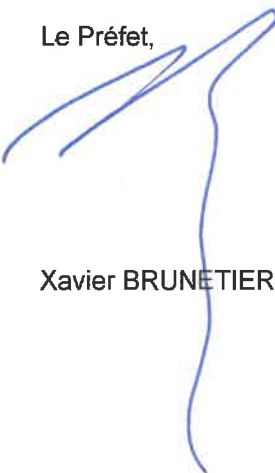
Dans l'attente de cette première réunion et à titre d'information, vous trouverez joint à ce courrier le diaporama type qui est habituellement présenté à cette occasion.

Contraints par les délais, les bureaux d'études vont devoir démarrer rapidement leurs premières investigations de terrain. Ils vont naturellement être amenés à vous contacter ainsi que vos administrés. L'objectif étant dans un premier temps de recueillir des informations sur les crues passées ; il s'agira notamment de recenser les repères et les laisses de crues. Dans un deuxième temps, des enquêtes terrain accompagnées de campagnes de levés topographiques et bathymétriques seront organisées.

Je vous remercie de leur réserver le meilleur accueil et d'informer vos administrés de cette démarche en rappelant qu'il s'agit en premier lieu d'une phase de diagnostics préalables aux futures phases de concertation.

Les services de la Direction Départementale des Territoires, en lien avec Mmes les sous-préfètes d'arrondissement, se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,



Xavier BRUNETIERE

## LISTE DES COMMUNES

AUJAN-MOURNEDE  
BARCUGAN  
BARRAN  
BELLOC-SAINT-CLAMENS  
BERDOUES  
CUELAS  
DUFFORT  
ESTIPOUY  
IDRAC-RESPAILLES  
LAMAZERE  
MIRAMONT  
MONT DE MARRAST  
SAINT-MICHEL  
LAGARDE-HACHAN  
L'ISLE DE NOE  
MANAS-BASTANOUS  
MIRANDE  
MIRANNES  
MONCASSIN  
MONLAUR-BERNET  
MONTAUT  
MOUCHES  
PONSAMPERE  
PONSAN-SOUBIRAN  
SAINT-AURENCE-CAZAUX  
SAUVIAC  
SAINT-ELIX- THEUX  
SAINT-MARTIN  
SAINT-MEDARD  
SAINT-OST  
SAINTE-DODE  
VIOZAN

ANTRAS  
AYGUETINTE  
BEUCAIRE  
BERAÛT  
BEZOLLES  
BIRAN  
BONAS  
CASSAIGNE  
CASTELNAU-SUR-L'AUVIGNON  
CASTERA-VERDUZAN  
CAUSSENS  
CEZAN  
CONDOM  
GAZAPOUY  
JEGUN  
LARROQUE-SAINT-SERNIN  
LA ROMIEU  
LE BROUILH-MONBERT  
LIGARDES  
MAIGNAUT-TAUZIA  
MANSENCOME  
ORDAN-LARROQUE  
POUY-ROQUELAURE  
ROZES  
SAINT-JEAN-POUTGE  
SAINT-LARY  
SAINT-ORENS-POUY-PETIT  
SAINT-PAUL-DE-BAISE  
SAINT-PUY  
VALENCE-SUR-BAISE.